

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1086

24 octobre 2005

SOMMAIRE

ABN Amro Target Click Funds, Sicav, Luxembourg	52125	Intrest International Partners Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	52119
Alma Finance S.A., Luxembourg	52087	IXIS Luxembourg Investissements, S.A., Luxembourg	52110
Alzette Shipping AG, Luxembourg	52120	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	52125
C.E.F.I.P., S.à r.l., Foetz	52111	Kidde Luxembourg - Kidde Luxembourg Finance, S.e.n.c., Luxembourg	52082
CAMCA Assurance S.A., Luxembourg	52121	Lux-Car International S.A.	52121
CAMCA Réassurance S.A., Luxembourg	52122	Luxembourg Business Consultants S.A., Luxembourg	52116
CAMCA Vie S.A., Luxembourg	52121	Maine Coon S.A., Luxembourg	52118
Carraig Investments S.A., Luxembourg	52089	Manu Concassage, S.à r.l., Rodange	52110
Carraig Investments S.A., Luxembourg	52096	Mapi S.A.H., Luxembourg	52105
Centrale Informatique S.A., Luxembourg	52105	MHZ Hachtel, G.m.b.H., Strassen	52088
Chatham Holding S.A., Luxembourg	52123	Michigan S.A.H., Luxembourg	52096
Consolidated International Investments S.A.H., Luxembourg	52123	Montignac S.A.H., Luxembourg	52120
Constructions de Luxembourg, S.à r.l., Junglinster	52085	Mosser A.G., Luxembourg	52109
Dabe International S.A., Luxembourg-Kirchberg	52119	Nevis S.A., Luxembourg	52128
Dakofin S.A.H., Luxembourg	52113	OHSF Funding II, S.à r.l., Luxembourg	52112
Damaja Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	52120	Plutonia S.A., Luxembourg	52112
Domino Finance S.A., Luxembourg	52117	Premium Utility Investment S.A., Luxembourg	52107
Ecogest S.A., Luxembourg	52104	Rio Grande S.A.H., Luxembourg	52105
Euro Part Fin S.A., Luxembourg	52106	Robling's Malerwerkstatt, GmbH, Mertert	52111
Euro Part Fin S.A., Luxembourg	52106	Run-Off Holdings, S.à r.l., Luxembourg	52118
Euro Part Fin S.A., Luxembourg	52106	Santemedia Management S.C.A., Munsbach	52113
Euro Part Fin S.A., Luxembourg	52106	Shoetime Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	52119
EuroAction	52128	Splendide International Holding S.A., Luxembourg	52106
Eurofederal Sicav, Luxembourg	52124	Stallion Investments S.A., Luxembourg	52119
Eurolizenz S.A.H., Luxembourg	52109	Tazm S.A., Luxembourg	52125
Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Luxembourg	52103	Varfor Holding S.A., Luxembourg	52123
Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., Luxembourg	52117	W.P. Stewart Holdings N.V.	52126
Finghold S.A., Luxembourg	52118	Weho S.A., Alzingen	52089
Forgital S.A., Luxembourg	52109	Weho S.A., Alzingen	52089
France Luxembourg Invest Sicav, Luxembourg	52123	Worldtec S.A.H., Luxembourg	52084
Global Smart Solution S.A.	52117	WPP Luxembourg Gamma Three, S.à r.l., Luxembourg	52097
IB Consulting S.A., Luxembourg	52123	X Septembre Real Estate S.A., Luxembourg	52104

KIDDE LUXEMBOURG - KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c., Société en nom collectif.
Share capital: USD 141,484,711.-.

 Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.885.

In the year two thousand and five, on the twenty sixth day of January at 4:00 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of KIDDE LUXEMBOURG - KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c. (the «Partnership»), a Luxembourg «société en nom collectif, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a private deed enacted on 17 September 2003, published by extract in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1089, page 52252, of 21 October 2003, whose Partnership Agreement has been amended by private deed of 26th September 2003 published by extract in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1114, page 53460, of 25 October 2003, by private deed of 11 March 2004, by private deed of 3 September 2004, by a private deed of 14 January 2005 and by previous resolution of the partners on 26 January 2005 (the «Partnership Agreement»).

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The two partners present or represented and the number of partnership interests held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 141,484,711 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-four thousand seven hundred and eleven) interests of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Partners expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the transfer of 140,504,945 (one hundred and forty million five hundred and four thousand nine hundred and forty-five) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), from KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l. to (i) KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., (ii) KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and (iii) KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.;

2. Subsequent amendments brought to (i) article one «Form», (ii) article two «Name of the Partnership» and (iii) article six «Partnership Capital» of the Partnership Agreement;

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing partners, the following resolution has been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved to approve the transfer of 140,504,945 (one hundred and forty million five hundred and four thousand nine hundred and forty-five) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), held by KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l., to respectively (i) KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l. (the «First Transferee») as regards the transfer of 55,472,634 (fifty-five million four hundred and seventy-two thousand six hundred and thirty-four) partnership interests, (ii) KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Second Transferee») as regards the transfer of 56,452,400 (fifty-six million four hundred fifty-two thousand four hundred) partnership interests and (iii) KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., (the «Third Transferee») as regards the transfer of 28,579,911 (twenty-eight million five hundred and seventy-nine thousand nine hundred and eleven) partnership interests.

Further to the foregoing resolution, it was unanimously resolved to approve the entering into the Partnership of the Second Transferee and of the Third Transferee.

It was noted that, as a consequence of their entry into the Partnership, the Second Transferee and the Third Transferee shall be submitted to the terms and conditions of the Partnership Agreement dated 17 September 2003, as amended as at the date of the present meeting, and to all ancillary documents binding the partners of the partnership, including the terms of a side letter signed between the partners on 26 September 2003.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is unanimously decided that the articles one, two and six of the Partnership Agreement will be amended with immediate effect at the time of the transfer, in order to give them the following wording:

«Art. 1. Form

KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office, at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade Register B 96.074; KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade Register B 83.475; and KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being in the process of registration with the Luxembourg Companies and Trade register course; (each a «Partner» and collec-

tively the «Partners») hereby agree to form a société en nom collectif (the «Partnership») which shall be governed by the present Partnership Agreement and by current Luxembourg laws, especially the amended laws of August 10th, 1915 (the «Law») and articles 1832 to 1873 of the Civil Code, where applicable.»

«Art. 2. Name of the Partnership

The name of the partnership is KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c.».

«Art. 6. Partnership Capital

The capital of the Partnership (the «Partnership Capital») is set at USD 141,484,711 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-four thousand seven hundred and eleven United States Dollars) represented by 141,484,711 (one hundred and forty-one million four hundred and eighty-four thousand seven hundred and eleven) Partnership interests with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each. 56,452,400 (fifty-six million four hundred fifty-two thousand four hundred) Partnership interests will be held by KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., 56,452,400 (fifty-six million four hundred fifty-two thousand four hundred) Partnership interests will be held by KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. and 28,579,911 (twenty-eight million five hundred and seventy-nine thousand nine hundred and eleven) Partnership interests by KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

The Partnership Capital may be increased or reduced by unanimous resolution of the Partners.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier à 16.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «KIDDE LUXEMBOURG - KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c.» (la «Société»), une société en nom collectif luxembourgeoise, ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par un acte sous seing privé du 17 septembre 2003, publié sous forme d'extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1089, page 52252 du 21 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés par un acte sous seing privé du 26 septembre 2003 publié sous forme d'extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1114, page 53460, du 25 octobre 2003, modifiés par un acte sous seing privé du 11 mars 2004, modifiés par acte sous seing privé du 3 septembre 2004, modifiés par un acte sous seing privé du 14 janvier 2005, enfin modifiés par une résolution antérieure du 26 janvier 2005 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- Les deux associés sont présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 141,484,711 (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt-quatre mille sept cent onze) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert de 140.504.945 (cent quarante millions cinq cent quatre mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) de KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l., à (i) KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., (ii) KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. et (iii) KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.;

2. En conséquence, modifications des articles un, deux et six des Statuts;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le transfert de toutes les 140.504.945 (cent quarante millions cinq cent quatre mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), détenues par KIDDE LUXEMBOURG, S.à r.l. respectivement à (i) KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., (le «Premier Cessionnaire») en ce qui concerne le transfert de 55.472.634 (cinquante-cinq millions quatre cent soixante douze mille six cent trente quatre) parts sociales, (ii) KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (le «Second Cessionnaire») en ce qui concerne le transfert de 56.452.400 (cinquante-six millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cents) parts sociales, et (iii) KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. (le «Troisième Cessionnaire») au regard du transfert de 28.579.911 (vingt-huit millions cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent onze) parts sociales.

Suite à cette résolution, il est décidé à l'unanimité d'approuver l'entrée dans la Société du Deuxième Cessionnaire et du Troisième Cessionnaire.

Il est noté que, en conséquence de leur entrée dans la Société, le Second Cessionnaire et le Troisième Cessionnaire seront soumis aux termes et conditions des Statuts datés du 17 septembre 2003, tel que modifié à la date de la présente assemblée, et à toutes les annexes liant les associés de la Société, ce incluant la lettre signée entre les associés le 26 septembre 2003.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article un, deux et six des Statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme sociale

KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.074; KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.475; KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; (individuellement, un «Associé» et ensemble les «Associés») s'entendent pour former une société en nom collectif (la «Société») qui sera gouvernée par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, particulièrement, par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi») et les articles 1382 à 1373 du Code civil, quand ils sont applicables.»

«Art. 2. Nom de la Société

Le nom de la Société est «KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.e.n.c.»

«Art. 6. Capital social

Le capital de la Société (le «Capital social») est fixé à USD 141.484.711 (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent onze dollars américains) représenté par 141.484.711 (cent quarante et un millions quatre cent quatre vingt quatre mille sept cent onze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain). 56.452.400 (cinquante-six millions quatre cent cinquante-deux mille et quatre cent) parts sociales sont détenues par KIDDE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., 56.452.400 (cinquante-six millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cents) parts sociales sont détenues par KIDDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., et 28.579.911 (vingt-huit millions cinq cent soixante-dix-neuf mille neuf cent onze) par KIDDE LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit pour résolution unanime des Associés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

J. Elvinger.

(046529.3/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

WORLDTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.787.

En date du 18 mars 2005, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur et de IB CONSULTING S.A. de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois, a été nommé commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDTEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046717.3/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CONSTRUCTIONS DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6134 Junglinster, 12B, rue de Lauterbour.

R. C. Luxembourg B 108.411.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Patrick Winandy, cuisinier, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CONSTRUCTIONS DE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, tous travaux de plafonnage et de façades ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Patrick Winandy, cuisinier, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6134 Junglinster, 12B, rue de Lauterbourg.

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Patrick Winandy, cuisinier, né à Luxembourg, le 13 décembre 1967, demeurant à L-6143 Junglinster, 3, rue Jean-Pierre Ries, gérant administratif;

- Monsieur Carlos Alberto Ferreira dos Santos, gérant de société, né en Angola, le 11 juillet 1967, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne, gérant technique.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant administratif jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2005, vol. 531, fol. 87, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juin 2005.

G. Schlink.

(047575.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ALMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 95.125.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALMA FINANCE S.A., avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 943 du 12 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Emmanuel Manega, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre vingt dix huit mille cinq cents euros (EUR 98.500,-) par l'émission de 675 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription à cette augmentation de capital et paiement en espèces à concurrence de 675 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par BALLINGER CORPORATION.

3. Modification subséquente de l'article trois alinéa 1.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre vingt dix huit mille cinq cents euros (EUR 98.500,-) par l'émission de six cent soixante quinze (675) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé partiellement ou totalement à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par BALLINGER CORPORATION ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), inscrite sous le numéro 495719.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

BALLINGER CORPORATION, précitée, ici représenté par Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 27 avril 2005,

lequel déclare souscrire les six cent soixante quinze (675) nouvelles actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de soixante sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre vingt dix huit mille cinq cents euros (EUR 98.500,-) divisé en neuf cent quatre vingt cinq (985) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, R. Seddio, E. Manega, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 148S, fol. 69, case 2. – Reçu 675 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

G. Lecuit.

(049177.3/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

MHZ HACHTEL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 371.840,29.

Gesellschaftssitz: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 38.944.

Im Jahre zweitausendundfünf, am dritten Januar, um 14.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionären der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MHZ HACHTEL, mit Sitz in L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Sektion B, Nr. 38.944, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die in Luxemburg residierende Notar Marthe Thyse-Walch am 6. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial Nr. 209 vom 19. Mai 1992 statt, und zwar:

- HACHTEL-BETEILIGUNGS GmbH, mit dem Sitz in Leinfelden-Echterdingen, hier vertreten durch Herr Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft zu Messancy (Belgien), auf grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Leinfelden-Echterdingen (Deutschland), am 28. Dezember 2004.

- HALDE FÜNFUNDSTIEBZIGSTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit dem Sitz in Donzdorf (HRB 1563 des Amtsgerichts Göppingen) (künftig: MHZ BETEILIGUNGSHOLDING GmbH mit Sitz in Leinfelden-Echterdingen), hier vertreten durch Herr Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft zu Messancy (Belgien), auf grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Leinfelden-Echterdingen (Deutschland), am 28. Dezember 2004.

Vorerwähnte Vollmachten, nachdem sie von dem Komparent und dem instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen. Welcher Komparent, handelnd in den vorgenannten Eigenschaften, den instrumentierenden Notar ersuchte folgende wie folgt zu beurkunden:

1. Abänderung des Artikels 6 der Satzungen, der folgendermassen gelesen wird:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 371.840,29 (dreihunderteinundsiebzigtausendachthundertvierzig Euro und neunundzwanzig Cent) eingeteilt in 1.500 (eintausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je gerundet EUR 247,89 (zweihundertsiebenundvierzig Euro und neunundachtzig Cent).»

2. Verschiedenes

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschluss:

Einzige Beschluss

Die Versammlung beschliesst, als Folge der Übertragung von 1.200 Anteile der Gesellschaft von MHZ HACHTEL GmbH & CO.KG, ehemaliger Gesellschafter, an HALDE FÜNFUNDSTIEBZIGSTE VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH (künftig: MHZ BETEILIGUNGSHOLDING GmbH) am 28. Dezember 2004, wird Artikel 6 der Satzungen wie folgt abgeändert:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 371.840,29 (dreihunderteinundsiebzigtausendachthundertvierzig Euro und neunundzwanzig Cent) eingeteilt in 1.500 (eintausendfünfhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je gerundet EUR 247,89 (zweihundertsiebenundvierzig Euro und neunundachtzig Cent).»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum und Uhrzeit wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(048839.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006 .

52089

WEHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Alzingen.
R. C. Luxembourg B 6.860.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 avril 2005 que:

* les administrateurs suivants démissionnent de leur fonction avec effet immédiat:

- Madame Diane Hoffmann-Welter, née le 13 mai 1960 à Luxembourg, demeurant au 46, rue Principale à L-5290 Neuhaeusgen;

- Monsieur Gilbert Welter, né le 12 octobre 1952 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 46, rue Principale à L-5290 Neuhaeusgen;

- Monsieur Laurent Welter, né le 24 juillet 1981 à Luxembourg, demeurant au 46, rue Principale à L-5290 Neuhaeusgen;

* en remplacement des administrateurs démissionnaires, sont nommés nouveaux administrateurs avec effet immédiat et ce pour une période de 6 ans:

- Monsieur Claude Wagner, né le 12 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 2, rue d'Eschweiler à L-6955 Rodenbourg;

- Monsieur Fabrice Maschiella, né le 17 juin 1955 à Terni (Italie), demeurant au 33, impasse F. d'Arlandes à F-57155 Marly/Metz;

- Monsieur Armand Sagrillo, né le 28 février 1967 à Dudelange, demeurant au 3, impasse Ile-de-France à F-57330 Hettange-Grande.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046416.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

WEHO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Alzingen.
R. C. Luxembourg B 6.860.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 mai 2005 que:

- Monsieur Claude Wagner, né le 12 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 2, rue d'Eschweiler à L-6955 Rodenbourg, est nommé administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF07759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046417.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CARRAIG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 107.747.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the Corporation CARRAIG INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 10.747, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on April 14th, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (hereafter the «Corporation»).

The extraordinary general meeting is opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B), acting as chairman and appointing, Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutineer Ms Sonja Streicher, Avocat, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed ne varietur by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, the shareholders of the Corporation representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening.

The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Corporation;

2. Introduction of the Pound Sterling as accounting currency of the Corporation effective retroactively as at the date of incorporation of the Corporation on April 14th, 2005 on the basis of the exchange rate available in Luxembourg on April 14th, 2005 (i.e. EUR 1.00 to GBP 0.6780);

3. Conversion of the currency of the share capital from Euros into Pounds Sterling effective retroactively as at the date of incorporation of the Corporation on April 14th, 2005 on the basis of the exchange rate available in Luxembourg on April 14th, 2005 (i.e. EUR 1.00 to GBP 0.6780) without changing the number of the existing shares;

4. Creation of ordinary Class A shares, ordinary Class B shares, ordinary Class C shares and ordinary Class D shares, each class of shares having the same rights and obligations among them, without nominal value;

5. Subsequent conversion of (i) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class A shares, (ii) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class B shares, (iii) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class C shares and (iv) six thousand two hundred (6,200) existing ordinary shares into six thousand two hundred (6,200) ordinary Class D shares;

6. Waiver of the preferential rights of the shareholders of the Corporation in relation to the existing authorized share capital on the basis of a report drawn-up by the board of directors of the Corporation;

7. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation, which shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-one thousand and eighteen pounds sterling (GBP 21,018.-) represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class A shares with no nominal value, by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class B shares with no nominal value, by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class C shares with no nominal value and by six thousand two hundred (6,200) ordinary Class D shares with no nominal value, having all the same rights and obligations.

Whenever in these articles of incorporation, the words «shares» and «shareholders» are used, they will be understood to include ordinary Class A shares, ordinary Class B shares, ordinary Class C shares, ordinary Class D shares, respectively the shareholders holding Class A shares, the shareholders holding Class B shares, the shareholders holding Class C shares, the shareholders holding Class D shares, unless the contrary is explicitly therein stated.

The authorised capital of the Corporation is fixed at five hundred forty-two million four hundred thousand pounds sterling (GBP 542,400,000.-) to be divided into four hundred million (400,000,000) shares without nominal value.

The board of directors of the Corporation shall have power to issue shares and increase the share capital of the Corporation within the limits of its authorised capital in one or several times for a period ending five years after the publication date of the Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C to, among others, but not limited to, any persons exercising their rights under any Redeemable Convertible Bonds Instrument that the Corporation may execute and to exclude the pre-emption or preferential rights of the existing shareholders in connection with such issue of shares.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The so increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be issued and subscribed, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

8. Decision to create new categories of directors, consisting of A directors, B directors, C directors, D directors and as the case may be Ordinary Directors;

9. Amendment of paragraph 1 of article 10 of the articles of incorporation of the Corporation, which shall henceforth be read as follows:

«The Corporation shall be managed by a board of directors composed of A directors, B directors, C directors, D directors and ordinary directors as the case may be. The Board of Directors shall have among its members at least one (1) A director, one (1) B director, one (1) C director and one (1) D director. Two additional Ordinary Directors may also be appointed if deemed necessary by the shareholders. Directors do not need to be shareholders of the Corporation.»

10. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect the above items of the agenda, which shall henceforth be read as follows:

«The Corporation will be bound by the joint signature any two directors, each of a different category, provided however that in all cases, at least one Luxembourg resident director be one of the two, if a Luxembourg director has been appointed by the shareholders.

The Corporation will also be bound by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.»

11. Amendment of paragraph 3 of Article 4 of the articles of incorporation of the Corporation to especially reflect the possibility for the Corporation to enter into any ISDA agreement, which shall henceforth have the following wording:

«Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

* acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;

* acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

* rendering of technical assistance;

* participation in and management of other companies;

* borrowing of monies;

* creation of mortgages and charges over the assets of the Corporation including over any of its property assets;

* entering into any ISDA master agreements and generally, entering into any, derivatives and similar transactions.»

12. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the existing shares of the Corporation.

Second resolution

The general meeting resolves to introduce the Pound Sterling as the accounting currency of the Corporation effective retroactively as at the date of incorporation of the Corporation on April 14th, 2005 on the basis of the exchange rate available in Luxembourg on April 14th, 2005 (i.e. EUR 1.00 to GBP 0.6780).

Third resolution

The general meeting resolves to convert the currency of the share capital from Euros into Pounds Sterling effective retroactively as at the date of incorporation of the Corporation on April 14th, 2005 on the basis of the exchange rate available in Luxembourg on April 14th, 2005 (i.e. EUR 1.00 to GBP 0.6780) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above rate exchange has been given to the notary on the basis of a certificate drawn up by DEXIA BIL on April 19th, 2005 that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary.

Fourth resolution

The general meeting resolves to create ordinary Class A shares, ordinary Class B shares, ordinary Class C shares and ordinary Class D shares, each class of shares having the same rights and obligations among them, without nominal value.

Fifth resolution

The general meeting subsequently resolves to convert (i) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class A shares, (ii) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class B shares, (iii) three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares into three thousand one hundred (3,100) ordinary Class C shares and (iv) six thousand two hundred (6,200) existing ordinary shares into six thousand two hundred (6,200) ordinary Class D shares.

Sixth resolution

On the basis of a report drawn-up by the board of directors of the Corporation on 25 May 2005, the general meeting resolves to irrevocably and unconditionally waive the preferential rights of the shareholders in relation to any issue of shares of the Corporation out of its authorized capital.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Corporation, which shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at twenty-one thousand and eighteen Pounds Sterling (GBP 21,018.-) represented by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class A shares with no nominal value, by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class B shares with no nominal value, by three thousand one hundred (3,100) ordinary Class C shares with no nominal value and by six thousand two hundred (6,200) ordinary Class D shares with no nominal value, having all the same rights and obligations.

Whenever in these articles of incorporation, the words «shares» and «shareholders» are used, they will be understood to include ordinary Class A shares, ordinary Class B shares, ordinary Class C shares, ordinary Class D shares, respectively the shareholders holding Class A shares, the shareholders holding Class B shares, the shareholders holding Class C shares, the shareholders holding Class D shares, unless the contrary is explicitly therein stated.

The authorised capital of the Corporation is fixed at five hundred forty-two million four hundred thousand Pounds Sterling (GBP 542,400,000.-) to be divided into four hundred million (400,000,000) shares without nominal value.

The board of directors of the Corporation shall have power to issue shares and increase the share capital of the Corporation within the limits of its authorised capital in one or several times for a period ending five years after the

publication date of the Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C to, among others, but not limited to, any persons exercising their rights under any Redeemable Convertible Bonds Instrument that the Corporation may execute and to exclude the pre-emption or preferential rights of the existing shareholders in connection with such issue of shares.

Such authorisation may be renewed by decision of a general meeting of the shareholders.

The so increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the directors may determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the shares to be issued and subscribed, to determine if the shares are to be subscribed with or without a premium issue, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash.

The directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be amended so as to reflect the actual increase; such an amendment will be recorded in authentic form by the directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

The authorised and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

Eighth resolution

The general meeting resolves to create categories of directors, consisting of A directors, B directors, C directors, D directors and as the case may be Ordinary Directors.

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 1 of article 10 of the articles of incorporation of the Corporation, which shall henceforth be read as follows:

«The Corporation shall be managed by a board of directors composed of A directors, B directors, C directors, D directors and ordinary directors as the case may be. The Board of Directors shall have among its members at least at least one (1) A director, one (1) B director, one (1) C director and one (1) D director. Two additional Ordinary Directors may also be appointed if deemed necessary by the shareholders. Directors do not need to be shareholders of the Corporation.»

Tenth resolution

The general meeting resolves to amend article 14 of the articles of incorporation of the Corporation, which shall henceforth be read as follows:

«The Corporation will be bound by the joint signature any two directors, each of a different category, provided however that in all cases, at least one Luxembourg resident director be one of the two, if a Luxembourg director has been appointed by the shareholders.

The Corporation will also be bound by the single or joint signature of any such person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.»

Eleventh resolution

The general meeting resolves to amend paragraph 3 of Article 4 of the articles of incorporation of the Corporation to especially reflect the possibility for the Corporation to enter into any ISDA master agreement, which shall henceforth have the following wording:

«Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- * acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;

- * acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- * rendering of technical assistance;

- * participation in and management of other companies;

- * borrowing of monies;

- * creation of mortgages and charges over the assets of the Corporation including over any of its property assets.

- * Entering into any ISDA master agreements and generally, entering into any, derivatives and similar transactions.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred euros (EUR 1,600).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société CARRAIG INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 14 avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (ci-après «la Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B) agissant en sa qualité de président de l'assemblée et désignant Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Maître Sonja Streicher, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

Conformément à la liste de présence, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour sans qu'il n'y ait eu de convocation préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions existantes de la Société.
2. Introduction de la Livre Sterling en tant que monnaie comptable de la Société avec effet rétroactif à la constitution de la Société en date du 14 avril 2005 au taux de change de clôture disponible à Luxembourg le 14 avril 2005 (soit EUR 1,00 pour GBP 0,6780).
3. Conversion du capital social d'euros en livres sterling avec effet rétroactif à la constitution de la Société en date du 14 avril 2005 au taux de change de clôture disponible à Luxembourg le 14 avril 2005 (soit EUR 1,00 pour GBP 0,6780) sans modification du nombre d'actions existantes.
4. Création d'actions ordinaires de la Classe A, d'actions ordinaires de la Classe B, d'actions ordinaires de la Classe C et d'actions ordinaires de la Classe D, chaque classe d'actions ayant les mêmes droits et obligations parmi eux, sans désignation de la valeur nominale;
5. Conversion subséquente de (i) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe A, (ii) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe B, (iii) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe C et (iv) six mille deux cents (6.200) actions ordinaires existantes en six mille deux cents (6.200) actions ordinaires de la Classe D;
6. Suppression des droits préférentiels des actionnaires de la Société par rapport à l'émission de nouvelles actions dans le cadre du capital autorisé sur la base d'un rapport établi par le conseil d'administration de la Société;
7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un mille dix-huit livres sterling (GBP 21.018,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe A sans désignation de valeur nominale, trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe B sans désignation de valeur nominale, trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe C sans désignation de valeur nominale, six mille deux cents (6.200) actions ordinaires de la Classe D sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations.

Toutes les fois que les mots «actions» et «actionnaires» sont employés dans les statuts de la Société, on entendra qu'ils incluent les actions ordinaires de la Classe A, les actions ordinaires de la Classe B, les actions ordinaires de la Classe C et les actions ordinaires de la Classe D, respectivement les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe A, les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe B, les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe C et les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe D, à moins que le contraire ne soit explicitement indiqué.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent quarante-deux millions quatre cent mille livres sterling (GBP 542.400.000,-) divisé en quatre cent millions (400.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration de la Société aura le pouvoir d'émettre des actions et d'augmenter le capital social de la Société dans les limites de son capital autorisé en une ou plusieurs fois pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C, à, entre d'autres, mais non limité à, toutes personnes exerçant leurs droits sous tout instrument d'Obligations Rachetables Convertibles que la Société peut signer et d'exclure le droit de préemption ou les droits préférentiels des actionnaires existants en rapport avec une telle émission d'actions.

Une telle autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant du capital ainsi augmenté pourra être souscrit et émis dans les modalités et les conditions que les directeurs pourront déterminer, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions à souscrire, tel que la détermination du moment et du nombre d'actions à émettre et souscrire, la détermination si les parts doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, la détermination dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en espèces ou en nature.

Les directeurs pourront déléguer à un directeur ou à une autre personne valablement autorisé(e), les fonctions d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour des actions représentant une partie ou tout le capital augmenté.

Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment indiquée sous la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation; une telle modification sera enregistrée en forme authentique par les directeurs ou par toute personne dûment autorisée par le conseil d'administration à cette fin.

Les directeurs détermineront le type, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions pour de telles émissions.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée de la façon exigée pour la modification des statuts de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans la mesure autorisée par la loi.»

8. Décision de créer de nouvelles catégories de directeurs, consistant en directeurs A, directeurs B, directeurs C, directeurs D et le cas échéant Directeurs Ordinaires;

9. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de directeurs A, de directeurs B, de directeurs C, de directeurs D et le cas échéant de Directeurs Ordinaires.

Le conseil d'administration aura parmi ses membres au moins un (1) directeur A, un (1) directeur B, un (1) directeur C et un (1) directeur D. Deux Directeurs Ordinaires additionnels pourront également être nommés si ceci est considéré nécessaire par les actionnaires. Les directeurs n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société.»

10. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, chacun d'une catégorie différente, à condition cependant qu'il y ait dans tous les cas, au moins un directeur résident du Luxembourg parmi les deux signataires, à condition qu'un directeur résident du Luxembourg ait été nommé.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

11. Modification du paragraphe 3 de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter spécialement la possibilité de la Société de conclure des contrats ISDA master agreement qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

* Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;

* Acquisition de ressources provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;

* Assistance technique;

* Participation dans l'administration d'autres sociétés;

* Emprunt d'argent;

* Création d'hypothèques et de sûretés sur les actifs de la Société, y inclus sur toutes les propriétés de la Société;

* Conclusion de tout contrat ISDA master agreement et généralement conclusion de tout instrument dérivatif et transactions similaires.»

9. Divers.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir considéré l'assemblée dûment constituée et convoquée et après avoir approuvé les déclarations du président, délibère et adopte à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide que la livre sterling est adoptée en tant que monnaie comptable officielle du capital de la Société avec effet rétroactif à la constitution de la Société en date du 14 avril 2005 au taux de change de clôture disponible à Luxembourg le 14 avril 2005 (soit EUR 1,00 pour GBP 0,6780).

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital d'Euros en Livres Sterling l avec effet rétroactif à la constitution de la Société en date du 14 avril 2005 au taux de change de clôture disponible à Luxembourg le 14 avril 2005 (soit EUR 1,00 pour GBP 0,6780), sans modification du nombre de actions existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été rapportée au notaire par un certificat établi par DEXIA BIL en date du 19 avril 2005 qui restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des actionnaires de la Société ainsi que par les membres du bureau et le notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer des actions ordinaires de la Classe A, des actions ordinaires de la Classe B, des actions ordinaires de la Classe C et des actions ordinaires de la Classe D, chaque classe d'actions ayant les mêmes droits et obligations parmi eux, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir (i) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe A, (ii) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent

(3.100) actions ordinaires de la Classe B, (iii) trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe C et (iv) six mille deux cents (6.200) actions ordinaires existantes en six mille deux cents (6.200) actions ordinaires de la Classe D.

Sixième résolution

Sur base d'un rapport établi par le conseil d'administration de la Société en date du 25 mai 2005, l'assemblée des actionnaires décide d'irrévocablement et inconditionnellement supprimer les droits préférentiels des actionnaires par rapport à l'émission de nouvelles actions dans le cadre de son capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt et un mille dix-huit livres sterling (GBP 21.018,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe A sans désignation de valeur nominale, trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe B sans désignation de valeur nominale, trois mille cent (3.100) actions ordinaires de la Classe C sans désignation de valeur nominale, six mille deux cents (6.200) actions ordinaires de la Classe D sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations.

Toutes les fois que les mots «actions» et «actionnaires» sont employés dans les statuts de la Société, on entendra qu'ils incluent les actions ordinaires de la Classe A, les actions ordinaires de la Classe B, les actions ordinaires de la Classe C et les actions ordinaires de la Classe D, respectivement les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe A, les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe B, les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe C et les actionnaires détenant les actions ordinaires de la Classe D, à moins que le contraire ne soit explicitement indiqué.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent quarante-deux millions quatre cent mille livres sterling (GBP 542.400.000,-) divisé en quatre cent millions (400.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration de la Société aura le pouvoir d'émettre des actions et d'augmenter le capital social de la Société dans les limites de son capital autorisé en une ou plusieurs fois pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations C, à, entre d'autres, mais non limité à, toutes personnes exerçant leurs droits sous tout instrument d'Obligations Rachetables Convertibles que la Société peut signer et d'exclure le droit de préemption ou les droits préférentiels des actionnaires existants en rapport avec une telle émission d'actions.

Une telle autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant du capital ainsi augmenté pourra être souscrit et émis dans les modalités et les conditions que les directeurs pourront déterminer, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions à souscrire, tel que la détermination du moment et du nombre d'actions à émettre et souscrire, la détermination si les parts doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, la détermination dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en espèces ou en nature.

Les directeurs pourront déléguer à un directeur ou à une autre personne valablement autorisé(e), les fonctions d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour des actions représentant une partie ou tout le capital augmenté.

Après chaque augmentation de capital réalisée et dûment indiquée sous la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter l'augmentation; une telle modification sera enregistrée en forme authentique par les directeurs ou par toute personne dûment autorisée par le conseil d'administration à cette fin.

Les directeurs détermineront le type, le prix, les taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions pour de telles émissions.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée de la façon exigée pour la modification des statuts de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans la mesure autorisée par la loi.»

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer de nouvelles catégories de directeurs, consistant en directeurs A, directeurs B, directeurs C, directeurs D et le cas échéant Directeurs Ordinaires.

Neuvième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de directeurs A, de directeurs B, de directeurs C, de directeurs D et le cas échéant de Directeurs Ordinaires.

Le conseil d'administration aura parmi ses membres au moins un (1) directeur A, un (1) directeur B, un (1) directeur C et un (1) directeur D. Deux Directeurs Ordinaires additionnels pourront également être nommés si ceci est considéré nécessaire par les actionnaires. Les directeurs n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société.»

Dixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, chacun d'une catégorie différente, à condition cependant qu'il y ait dans tous les cas, au moins un directeur résident du Luxembourg parmi les deux signataires, à condition qu'un directeur résident du Luxembourg ait été nommé.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Onzième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier paragraphe 3 de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter spécialement la possibilité de la Société de conclure des contrats ISDA master agreement qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Sans préjudice à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- * Acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement ou aliénation d'actions, obligations, fonds, notes, titres de créances et autres titres, emprunt de fonds et émission d'emprunt y relatif, ainsi que le prêt;
- * Acquisition de ressources provenant de la disposition ou l'exploitation de droits d'auteur, brevet, conceptions, secret de fabrication, marque de fabrique ou autres intérêts similaires;
- * Assistance technique;
- * Participation dans l'administration d'autres sociétés;
- * Emprunt d'argent;
- * Création d'hypothèques et de sûretés sur les actifs de la Société, y inclus sur toutes les propriétés de la Société;
- * Conclusion de tout contrat ISDA master agreement et généralement conclusion de tout instrument dérivatif et transactions similaires.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, est signé par lesdits comparants et par le notaire instrumentant.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Streicher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

G. Lecuit.

(050582.3/220/434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CARRAIG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 107.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

G. Lecuit.

(050584.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 29.294.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MICHIGAN S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050594.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 25,000.-.

 Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 108.492.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-sixth of May.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018,

hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 24 May 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of WPP LUXEMBOURG GAMMA THREE, S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America), represented by 250 (two hundred fifty) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Col-

lective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 26 May each year and ends on 25 May of the following year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 250 (two hundred fifty) shares representing the total subscribed share capital.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 25 May 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000 (three thousand Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers, for an unlimited period:

1. Mr Thierry Lenders, Company Director, residing at 75, avenue du Directoire, in B-1180 Brussels, Belgium;

2. Mr Lennart Stenke, Financial Adviser, residing at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg;

3. Mr Emile van Popering, Company Director, residing at Dreef 24, in B-1500 Halle, Belgium;

4. Mr Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employee, residing at 12, Kattestraat in 2954 AC Alblasserdam, The Netherlands;

5. Mr Michel de Bodt, Finance Director, residing at 65, rue de Stallestraat in B-1180 Brussel, Belgium;

6. Mr Peter Gerrard, Banker, residing at 34, Domaine de Brameschhof in L-8290 Kehlen; and

7. Mr Marc Feider, Lawyer, with professional address at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg.

2) The registered office is established at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018,

ici représenté par Maître Pieter Theunissen, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 2005.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}.- Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination WPP LUXEMBOURG GAMMA THREE, S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III.- Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 26 mai et se termine le 25 mai de l'année suivante.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare souscrire les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 25 mai 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 3.000 (trois mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) l'assemblée désigne, comme gérants de la Société, pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

1. M. Thierry Lenders, Company Director, demeurant au 75, avenue du Directoire à B-1420 Bruxelles, Belgique;

2. M. Lennart Stenke, Company Director, demeurant au 14, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg;

3. M. Emile van Popering, Company Director, demeurant à Dreef 24, à B-1500 Halle, Belgique;

4. M. Hendrik Johannes Antonius van Breemen, Employé, demeurant au 12, Kattestraat à 2954 AC Alblasserdam, Pays-Bas;

5. M. Michel de Bodt, Finance Director, demeurant au 65, rue de Stallestraat à B-1180 Brussel, Belgique;

6. M. Peter Gerrard, Banquier, demeurant au 34, Domaine de Brameschhof à L-8290 Kehlen, Luxembourg; et

7. M. Marc Feider, Avocat, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg.

2) le siège social de la Société est établi au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Theunissen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 66, case 5. – Reçu 199,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

J. Elvinger.

(048949.3/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 57.321.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les Actionnaires constatent que les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à échéance:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Madame Sandra Krings, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Mademoiselle Claude Kraus, expert-comptable, demeurant à L-8079 Bertrange, 65A, rue de Leudelange.

Ces personnes ne sont donc plus administrateurs de la société.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011 en remplacement des administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Mademoiselle Sandra Krings, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

De même les actionnaires constatent que le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 43.298 est arrivé à échéance.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

Le commissaire aux comptes dont le mandat est renouvelé déclare accepter son nouveau mandat.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04144. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046887.3/503/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

X SEPTEMBRE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.718.

EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A. renonce par la présente à ses fonctions de commissaire aux comptes dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01521. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046625.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

ECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.347.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Les Actionnaires constatent que les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à échéance:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Raymond le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Mademoiselle Claude Kraus, expert-comptable, demeurant à L-8079 Bertrange, 65A, rue de Leudelange.

Ces personnes ne sont donc plus administrateurs de la société.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011 en remplacement des administrateurs dont le mandat est arrivé à échéance:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Franco Polidori, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Mademoiselle Sandra Krings, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

De même les actionnaires constatent que le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797 est arrivé à échéance.

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

Le commissaire aux comptes dont le mandat est renouvelé déclare accepter son nouveau mandat.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04145. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046892.3/3083/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

RIO GRANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.604.

En date du 2 mai 2005, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur et de Madame Claudia Azenha de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois, a été nommé commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIO GRANDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046686.3/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

MAPI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.253.

En date du 16 mai 2005, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046683.3/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CENTRALE INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 23.318.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée;
- la démission de Monsieur Raymond le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée de l'année 2008 en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Le Conseil d'Administration aura donc désormais et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008 la composition suivante:

- Monsieur Dan Epps, Conseil fiscal, demeurant à Luxembourg (Président);
- Monsieur Steve Kieffer, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04146. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046872.3/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

EURO PART FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.839.

La COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG renonce par la présente à ses fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046653.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

EURO PART FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.839.

OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED S.A. renonce par la présente à ses fonctions de commissaire aux comptes dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046636.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

EURO PART FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.839.

Roda Vanessa renonce par la présente à ses fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

V. Roda.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046654.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

EURO PART FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.839.

Feite Guy renonce par la présente à ses fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

G. Feite.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046656.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.109.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051090.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.260.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of May.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, a notary residing in Remich, on the 8th day of August 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 18th day of September 2003, number 963, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 95.260.

The meeting is presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appointed as secretary Mrs Chantal Fondeur, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregory Guissard, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the share capital from its amount of EUR 31,000.- to an amount of EUR 131,000.- by issue of 10,000 new shares having a par value of ten (10.-) euro each, entirely paid-in;

2.- Subscription of the new shares by PREMIUM UTILITY INTERNATIONAL LIMITED and waiver by the other shareholder of its preferential subscription right; - Payment

3.- Change of article 3 §1 of the statutes to be read as follows: «The subscribed capital is set at hundred thirty one thousand (131,000.-) euros consisting of thirteen thousand and one hundred (13,100) shares with a par value of ten (10) euros each, entirely paid-in.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) to one hundred thirty one thousand euros (EUR 131,000.-) by issuing of ten thousand (10,000) new shares each with a par value of ten euros (EUR 10.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Waiver is given by LEGNOR TRADING S.A. having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands here represented by Mr Gregory Guissard, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 26th May 2005 of its preferential subscription right.

The total of the new shares are then subscribed, by:

PREMIUM UTILITY INTERNATIONAL LIMITED, having its registered office at p.o. box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 611.259 here represented by Mr Gregory Guissard, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 25th May 2005, which declares to subscribe for the ten thousand (10,000) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-).

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend paragraph 1 of Article 3 of the statutes to be read as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at one hundred thirty one thousand euros (EUR 131,000.-) consisting of thirteen thousand and one hundred (13,100) shares with a par value of ten (10.-) euros each, entirely paid-in.»

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 8 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 963 du 18 septembre 2003, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.260.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de son montant de EUR 31.000,- au montant de EUR 131.000,- par l'émission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, intégralement libérées;

2.- Souscription des nouvelles actions par PREMIUM UTILITY INTERNATIONAL LTD. et renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentielle; - Libération

3.- Modification de l'article 3 §1 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par treize mille cent (13.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour porter le capital social de la société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Renonciation est donnée par LEGNOR TRADING S.A. ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques ici représentée par Monsieur Gregory Guissard, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 mai 2005 à son droit de souscription préférentielle.

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

PREMIUM UTILITY INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à p.o. box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'IBC 611.259, ici représentée par Monsieur Gregory Guissard, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mai 2005 qui déclare souscrire les dix mille (10.000) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cent mille euros (EUR 100.000,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'Article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par treize mille cent (13.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, C. Fondev, G. Guissard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, vol. 148S, fol. 64, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2005.

P. Bettingen.

(049013.3/202/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006 .

EUROLIZENZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.058.

En date du 16 mars 2005, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur et de Madame Claudia Azenha de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, a été nommée administrateur et Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois, a été nommé commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROLIZENZ S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046715.3/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

FORGITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 103.925.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour FORGITAL S.A.

Signature

(048344.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

MOSSER A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.554.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MOSSER A.G.

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051094.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

IXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 107.132.

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunissent en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise IXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, ayant son siège social établi à L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe, constituée suivant acte reçu le 10 février 2005, par le ministère du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 107.132.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Dubois, banquier, demeurant à Paris, France.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kurt Jais Nielsen, banquier demeurant à Paris, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption de la politique d'investissement de la Société sous l'intitulé «Plan d'investissement, de financement et de développement».

2. Autorisation de la délégation par le conseil d'administration de la gestion journalière de la Société à Monsieur Alain Devresse.

Le Président de l'assemblée présente la politique d'investissement envisagée pour la Société sur base d'un plan préparé par le conseil d'administration, qui le soumet à l'autorisation de l'Assemblée Générale. Au titre de ce plan, la Société sera amenée à acquérir ou assumer, directement ou indirectement des risques liés à des créances, sous quelque forme que ce soit à l'exception de prêts et financera les portefeuilles de risques de crédit ainsi constitués par un nombre restreint d'émissions, exclusivement privées, de valeurs mobilières représentatives de dette et de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Reconnaissant en avoir préalablement eu connaissance, tant par la présentation faite ce jour que par la communication qui leur en a été faite préalablement, l'assemblée décide d'approuver la politique d'investissement, de financement et de développement proposée par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Alain Devresse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Dubois, P. Van Hees, K. J. Nielsen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Elvinger.

(050506.2/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MANU CONCASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4820 Rodange, 19, rue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 96.390.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, juin 2005.

Signature.

(047033.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

C.E.F.I.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 58.016.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 9 juin 2005.

C.E.F.I.P., S.à r.l.

La gérance

Signature

(047687.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ROBLING'S MALERWERKSTATT, GmbH, Gesellschaft mit Beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Mertert, 59E, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 33.667.

Im Jahre zwei tausend fünf, den sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Frau Martine Robling, Friseurin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Grothstrasse 13B, hier vertreten durch Herrn Torsten Robling, nachbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Mertert, am 20. September 2004.
2. Herr Torsten Robling, Malermeister, wohnhaft zu D-54298 Igel, Fichtenstrasse 2.

Die Komparanten erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROBLING'S MALERWERKSTATT GmbH, mit Sitz in Mertert, 59E, route de Wasserbillig, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 33.667, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Christine Doerner, im Amtssitz zu Bettemburg am 5. April 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 17. Oktober 1990, Nummer 384, und welche Statuten ein letztes Mal abgeändert wurden, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 770 vom 20. Oktober 2000.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter haben sich die Vorbenannten sub. 1.- und 2.-, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Feststellung der Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von luxemburger Franken in Euro und Erhöhung von EUR 105,32 zwecks Aufrundung des Kapitals auf EUR 12.500,-.

2. Entsprechende Änderung von Artikel 6 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter stellen die Umwandlung der Währung von luxemburger Franken in Euro fest.

Somit wurde das Gesellschaftskapital von fünfhundert tausend luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von fünftausend luxemburger Franken (LUF 5.000,-), auf zwölf tausend dreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) festgelegt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundertdreiundzwanzig Komma fünfundneunzig Euro (EUR 123,95) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wird hiermit um einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (EUR 105,32) erhöht, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zwölf tausend dreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) auf zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen aber durch Erhöhung des Nennwertes um ihn von einhundertdreiundzwanzig Komma fünfundneunzig Euro (EUR 123,95) auf einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals nach Umwandlung und Entnahme dieses Betrages von einhundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (EUR 105,32) aus den gesetzlichen Reservefonds (réservé légale) der Gesellschaft.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliessen die Gesellschafter Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art.6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil.

Die Gesellschaftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- | | |
|---|------------|
| 1. Herr Torsten Robling, vorgenannt | 90 Anteile |
| 2. Frau Martine Robling, vorgenannt | 10 Anteile |

Total: einhundert Anteile..... 100 Anteile.»

52112

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Robling, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, vol. 24CS, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 6. Mai 2005.

P. Bettingen.

(049020.3/202/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006 .

PLUTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.249.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 mai 2005, enregistré à Mersch, le 19 mai 2005, volume 431, folio 69, case 8, que la société anonyme PLUTONIA S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, ayant été remplacé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613 du 5 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1326 du 29 décembre 2004, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme PLUTONIA S.A., prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mai 2005.

Pour extrait conforme

H. Hellinckx

Notaire

(046779.3/242/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

OHSF FUNDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.951.

—
Avec effet au 25 mai 2005, Monsieur Kenneth Kaiser, né le 7 octobre 1966 à Philadelphie, Etats-Unis, résidant 1461 Joel Drive, Ambler, PA, 19002 Philadelphie, Etats-Unis, a été nommé aux fonctions de Gérant C.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Scott Krase, Gérant A;
- Monsieur Carl Speecke, Gérant B;
- Monsieur Koen van Baren, Gérant B;
- Monsieur Kenneth Kaiser, Gérant C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour OHSF FUNDING II, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047790.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

52113

DAKOFIN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.671.

En date du 17 mai 2005, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAKOFIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046721.3/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.083.

In the year two thousand and five, on the second May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 88.083, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 25 June 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations of 13 September 2002, number 1333. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27 May 2004 not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 3 p.m. with Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Benoît Charpentier, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million three hundred and eighty-six thousand five hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,386,598.-) up to one million five hundred and twenty-six thousand one hundred and sixty-six Euro and fifty-six cents (EUR 1,526,166.56) by issue of sixty-eight thousand two hundred and twenty-two (68,222) ordinary shares of category A;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the present meeting has been duly convened by registered mail sent to all shareholders on the 15 April 2005;

IV.- That pursuant to the attendance list, six hundred and six thousand two hundred and twenty-three (606,223) ordinary shares of category A, five (5) ordinary shares of category B and one (1) management shares out of six hundred and seventy-seven thousand seven hundred and seventy-three (677,773) ordinary shares of category A, five (5) ordinary shares of category B and one (1) management share, are present or represented;

V.- That the present meeting, representing 89.44% of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of one million three hundred and eighty-six thousand five hundred and ninety-eight Euro (EUR 1,386,598.-) up to one million five hundred and twenty-six thousand one hundred and sixty-six Euro and fifty-six cents (EUR 1,526,166.56) by issue of sixty-eight thousand two hundred and twenty-two (68,222) ordinary shares of category A without nominal value. The existing shareholders having waived, to the extent necessary, their preferential right of subscription, there appears Alexandre Gobert, maître en droit, who declares subscribing to the capital increase on behalf and for the account of the subscribers mentioned below, by virtue of proxies which will remain attached to the present deed, as follows:

- one thousand one hundred and fifty (1,150) ordinary shares of category A by Mr. François Mirallié, born in Nantes (France) on 30 May 1962, residing at 14, rue Vavin, 75006 Paris (France);
- two thousand (2,000) ordinary shares of category A by Mr. Daniel Rodriguez, born in Paris (France) on 11 September 1964, residing at 3, rue du Regard, 94150 Rungis (France);
- five hundred (500) ordinary shares of category A by Ms. Victoria Gardeta, born in Madrid (Spain) on 5 January 1957, residing at Padre Claret, 7, 1º A Madrid 28002 (Spain);

- fifteen thousand (15,000) ordinary shares of category A by Mr. Steven Simcox, born in Michigan (USA) on 22 October 1960, residing at 12 Breeze Knoll Drive, Westfield NJ 07090 (USA);
- four thousand (4,000) ordinary shares of category A by Mr. John Ruvane, born in New Jersey (USA) on 4 May 1962, residing at 20 Oak Knoll Road, Mendham NJ 07945 (USA);
- one thousand (1,000) ordinary shares of category A by Mr. Curtis Risley, born in Pennsylvania (USA) on 15 September 1957, residing at 69 Chatham Place, Newtown PA 18940 (USA);
- five thousand (5,000) ordinary shares of category A by Mr. Michael Riley, born in Missouri (USA) on 8 March 1951, residing at 5 Avondale Drive, Newtown PA 18940 (USA);
- one thousand and four hundred (1,400) ordinary shares of category A by Mr. George Parker, born in New Jersey (USA) on 5 August 1952, residing at 101 Pondview Drive, Washing Crossing PA 18977 (USA);
- eight thousand (8,000) ordinary shares of category A by Ms. Elisabeth Boujenah, born in Paris (France) on 21 November 1948, residing at 5, rue Victor Noir, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- five thousand (5,000) ordinary shares of category A by Mr. Thomas Langan, born in Massachusetts (USA) on 15 February 1956, residing at 4 Packard Drive, Middletown NJ 07748 (USA);
- four thousand and five hundred (4,500) ordinary shares of category A by Mr. Bradley Kozar, born in Ohio (USA) on 5 February 1958, residing at 22 Laurelton Trail, Flemington NJ 08822 (USA);
- one thousand seven hundred and twenty two (1,722) ordinary shares of category A by Ms. Gloria Cross, born in West Virginia (USA) on 14 April 1947, residing at 63 Teal Drive, Langhorne PA 19047 (USA);
- five thousand (5,000) ordinary shares of category A by Mr. Patrick Clifford, born in New York (USA) on 24 October 1941, residing at 1185 Park Avenue, New York NY 10128 (USA);
- three thousand and two hundred (3,200) ordinary shares of category A by Mr. Wayne Musial, born in Pennsylvania (USA) on 17 September 1956, residing at 9 Stirling Way, Lumberton, NJ 08048 (USA);
- five thousand (5,000) ordinary shares of category A by Mr. William Mulderry, born in New-York (USA) on 8 November 1960, residing at 27 Summit Road, Verona NJ 07044 (USA);
- seven hundred and fifty (750) ordinary shares of category A by Ms. Mary Hurley, born in Louisiana (USA) on 24 April 1956, residing at 38 Millers Grove Road, Belle Meade NJ (USA);
- one thousand (1,000) ordinary shares of category A by Mrs. Kerry Collins, born in New Jersey (USA) on 31 January 1962, residing at 50 Hamilton Terrace, Totowa NJ 07512 (USA);
- four thousand (4,000) ordinary shares by Mr. Eric Rubin, born in Pennsylvania (USA) on 5 January 1958, residing at 104 Addis Drive, Churchville PA 18966 (USA).

at a price of two point zero four five eight euro (EUR 2.0458) per share.

All the shares have been fully paid up in cash by the subscribers, so that the amount of one hundred and thirty-nine thousand five hundred and sixty-eight euro and fifty-six cents (EUR 139,568.56) is from now at the disposal of the Company as it has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one million five hundred and twenty-six thousand one hundred and sixty-six euro and fifty-six cents (EUR 1,526,166.56) divided into seven hundred and forty-five thousand nine hundred and ninety-five (745,995) Ordinary Shares of category A, five (5) Ordinary Shares of category B and one (1) non-redeemable Management Share (hereinafter the «Management Share»), without nominal value.»

Estimate of costs

The costs which are to be born by the Company are estimated at four thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître, Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.083, constituée suivant acte reçu par le notaire sousigné en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 septembre 2002, numéro 1333. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2004, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 15h00 sous la présidence de Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, qui nomme Benoît Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel d'un million trois cent quatre vingt six mille cinq cent quatre vingt dix huit euros (EUR 1.386.598,-) à un million cinq cent vingt six mille cent soixante six euros et cinquante six cents (EUR 1.526.166,56) par l'émission de soixante huit mille deux cent vingt deux (68.222) actions ordinaires de catégorie A, sans désignation de valeur nominale;

2. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts de la Société;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par lettre recommandées avec accusé de réception envoyées à tous les actionnaires en date du 15 avril 2005.

IV.- Que suivant la liste de présence, six cent six mille deux cent vingt-trois (606.223) actions ordinaires de catégorie A, cinq (5) actions ordinaires de catégorie B et une (1) action de commandité sur six cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-treize (677.773) actions ordinaires de catégorie A, cinq (5) actions ordinaires de catégorie B et une (1) action de commandité, sont présentes ou représentées.

V.- Que la présente assemblée représentant 89,44% du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de un million trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.386.598,-) à un million cinq cent vingt-six mille cent soixante-six euros et cinquante-six cents (EUR 1.526.166,56) par l'émission de soixante huit mille deux cent vingt-deux (68.222) actions ordinaires de catégorie A, sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires existants ayant renoncé, dans la mesure du nécessaire, à leur droit préférentiel de souscription, est intervenu Alexandre Gobert, maître en droit, qui déclare, au nom et pour le compte des souscripteurs ci-après énumérés et en vertu de procurations ci-annexées, souscrire à l'augmentation de capital comme suit:

- mille cent cinquante (1.150) actions ordinaires de catégorie A par M. François Mirallié, né à Nantes (France) le 30 mai 1962, demeurant 14, rue Vavin, 75006 Paris (France);
- deux mille (2.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Daniel Rodriguez, né à Paris (France) le 11 septembre 1964, demeurant 3, rue du Regard, 94150 Rungis (France);
- cinq cents (500) actions ordinaires de catégorie A par Mme Victoria Gardeta, né à Madrid (Espagne) le 5 janvier 1957, demeurant Padre Claret, 7, 1° A Madrid 28002 (Espagne);
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Steven Simcox, né au Michigan (USA) le 22 octobre 1960, demeurant 12 Breeze Knoll Drive, Westfield NJ 07090 (USA);
- quatre mille (4.000) actions ordinaires de catégorie A par M. John Ruvane, né au New Jersey (USA) le 4 mai 1962, demeurant 20 Oak Knoll Road, Mendham NJ 07945 (USA);
- mille (1.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Curtis Risley, né en Pennsylvanie (USA) le 15 septembre 1957, demeurant 69 Chatham Place, Newtown PA 18940 (USA);
- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Michael Riley, né au Missouri (USA) le 8 mars 1951, demeurant 5 Avondale Drive, Newtown PA 18940 (USA);
- mille quatre cents (1.400) actions ordinaires de catégorie A par M. George Parker, né au New Jersey (USA) le 5 août 1952, demeurant 101 Pondview Drive, Washing Crossing PA 18977 (USA);
- huit mille (8.000) actions ordinaires de catégorie A par Mme Elisabeth Boujenah, né à Paris (France) le 21 novembre 1948, demeurant 5, rue Victor Noir, 92200 Neuilly-sur-Seine (France);
- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Thomas Langan, né au Massachusetts (USA) le 15 février 1956, demeurant 4 Packard Drive, Middletown NJ 07748 (USA);
- quatre mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de catégorie A par M. Bradley Kozar, né en Ohio (USA) le 5 février 1958, demeurant 22 Laurelton Trail, Femington NJ 08822 (USA);
- mille sept cent vingt-deux (1.722) actions ordinaires de catégorie A par Mme Gloria Cross, né en West Virginia (USA) le 14 avril 1947, demeurant 63 Teal Drive, Langhorne PA 19047 (USA);
- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A par Mme Patrick Clifford, né à New York (USA) le 24 octobre 1941, demeurant 1185 Park Avenue, New York NY 10128 (USA);
- trois mille deux cents (3.200) actions ordinaires de catégorie A par M. Wayne Musial, né en Pennsylvanie (USA) le 17 septembre 1956, demeurant 9 Stirling Way, Lumberton, NJ 08048 (USA);
- cinq mille (5.000) actions ordinaires de catégorie A par M. William Mulderry, né à New-York (USA) le 8 novembre 1960, demeurant 27 Summit Road, Verona NJ 07044 (USA);
- sept cent cinquante (750) actions ordinaires de catégorie A par Mme Mary Hurley, né en Louisiane (USA) le 24 avril 1956, demeurant 38 Millers Grove Road, Belle Meade NJ (USA);
- mille (1.000) actions ordinaires de catégorie A par Mme Kerry Collins, né au New Jersey (USA) le 31 janvier 1962, demeurant 50 Hamilton Terrace, Totowa NJ 07512 (USA);
- quatre mille (4.000) actions ordinaires de catégorie A par M. Eric Rubin, né en Pennsylvanie (USA) le 5 janvier 1958, demeurant 104 Addis Drive, Churchville PA 18966 (USA).

au prix de deux virgule zéro quatre cinq huit euros (EUR 2,0458) par action.

Les actions ainsi souscrites ont été totalement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent trente neuf mille cinq cent soixante huit euros et cinquante six cents (EUR 139,568.56) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** La Société a un capital souscrit d'un million cinq cent vingt six mille cent soixante six euros et cinquante six cents (EUR 1.526.166,56) représenté par sept cent quarante cinq mille neuf cent quatre vingt quinze (745.995) Actions Ordinaires de catégorie A, cinq (5) Actions Ordinaires de catégorie B et par une (1) Action de Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») non rachetable, sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société sont évalués environ à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, B. Charpentier, A. Gobert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, vol. 148S, fol. 38, case 4. – Reçu 1.395,69 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J. Elvinger.

(049028.3/211/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 76.858.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée;
- la démission de Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée;
- la démission de Mademoiselle Claude Kraus, expert comptable, demeurant à L-8079 Bertrange, 65A, rue de Leudelange est acceptée.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée de l'année 2007 en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Le Conseil d'Administration aura donc désormais et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007 la composition suivante:

- Monsieur Dan Epps, Conseil fiscal, demeurant à Luxembourg (Président);
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Mademoiselle Sandra Krings, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Steve Kieffer, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04147. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046875.3/503/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG, SALAIRES ET SOCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.200.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2005

Les actionnaires de la société réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, le 2 mai 2005, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée;
- la démission de Monsieur Raymond le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est acceptée.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée de l'année 2008 en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président du Conseil d'Administration nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Le Conseil d'Administration aura donc désormais et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008 la composition suivante:

- Monsieur Dan Epps, Conseil fiscal, demeurant à Luxembourg (Président);
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04142. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046878.3/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

GLOBAL SMART SOLUTION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.504.

MONTEREY AUDIT, S.à r.l., agent domiciliataire, dénonce le siège de la société GLOBAL SMART SOLUTION S.A. avec RC Lux. 79.504, et domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à dater de ce jour.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

P. Gain

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047099.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

DOMINO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 87.900.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DOMINO FINANCE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051096.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

FINGHOLD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.647.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le mercredi 16 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 octobre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

FINGHOLD S.A.

S. Vandì / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047140.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

RUN-OFF HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.441.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(047433.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MAINE COON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.750.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 29 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 9 juillet 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047142.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

STALLION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.436.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047630.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

DABE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 82.595.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(047638.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

SHOETIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 71.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(047647.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

INTREST INTERNATIONAL PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.660.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(047651.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

52120

ALZETTE SHIPPING AG, Société Anonyme.
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 82.341.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 janvier 2005

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée constate la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Emiel Lemmens.

Deuxième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité de nommer comme nouvel administrateur qui accepte, Monsieur J.J. Peterse, demeurant à NL-3704 ED Zeist, Pays-Bas, Kroostweg 30. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Troisième résolution

L'assemblée confirme ensuite le mandat d'administrateur de Monsieur Van Baaren, nommé par cooptation lors de la réunion du conseil d'administration du 2 février 2004.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

4. Monsieur J.J. Peterse;
5. Monsieur Van Baaren;
6. Monsieur E. De Prins.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de déléguer la gestion journalière de la société avec pouvoir de co-signature obligatoire à Monsieur Eric De Prins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ALZETTE SHIPPING S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01628. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047945.3/984/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

DAMAJA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.404.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(047661.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MONTIGNAC S.A.

J. Claeys

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051103.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

LUX-CAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.873.

Par la présente et conformément au contrat de domiciliation entre la société LUX-CAR INTERNATIONAL S.A. et la FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., nous avons le regret de dénoncer le siège social, établi au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, de la société LUX-CAR INTERNATIONAL S.A., et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

A. Zito

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050263.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CAMCA ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.149.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2005, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Ratification de la cooptation avec effet au 3 novembre 2004 de:

Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;

Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs:

Monsieur Jacques Chaise, avec adresse professionnelle au 56-58, avenue André Malraux, F-57000 Metz;

Monsieur Dominique Lefebvre, avec adresse professionnelle au 1, rue Daniel Boutet, F-28000 Chartres;

Monsieur Hubert Brichart, avec adresse professionnelle 48, rue La Boétie, F-75008 Paris;

Monsieur Alain Diéval, adresse professionnelle au 10, avenue Foch, F-59000 Lille;

Monsieur Patrick Gallet, avec adresse professionnelle au 4, avenue du Pré-Félin, F-74000 Annecy le Vieux;

Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris;

Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;

Monsieur Patrick Louarn, avec adresse professionnelle au 65, rue la Boétie, F-75008 Paris;

Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

Pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de renommer Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris en tant qu'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 3 mars 2004, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Les pouvoirs de signature qui lui sont attribués demeurent ceux conférés selon l'article 12 des statuts.

4. Renouvellement du mandat du ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

5. Nomination de Messieurs Bernard Lepot et Jean-Claude Rigaud en tant que membres de la Commission de Surveillance en remplacement de Messieurs Jean-Paul Dutertre et Michel Mathieu et renouvellement de ces mandats, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00444. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048015.3/581/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

CAMCA VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.278.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2005, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Ratification de la cooptation avec effet au 3 novembre 2004 de:

Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;

Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs:

Monsieur Jacques Chaise, avec adresse professionnelle au 56-58, avenue André Malraux, F-57000 Metz;

Monsieur Dominique Lefebvre, avec adresse professionnelle au 1, rue Daniel Boutet, F-28000 Chartres;

Monsieur Hubert Brichart, avec adresse professionnelle 48, rue La Boétie, F-75008 Paris;

Monsieur Alain Diéval, adresse professionnelle au 10, avenue Foch, F-59000 Lille;

Monsieur Patrick Gallet, avec adresse professionnelle au 4, avenue du Pré-Félin, F-74000 Annecy le Vieux;
Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris;
Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;
Monsieur Patrick Louarn, avec adresse professionnelle au 65, rue la Boétie, F-75008 Paris;
Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

Pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de renommer de Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris en tant qu'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 3 mars 2004, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Les pouvoirs de signature qui lui sont attribués demeurent ceux conférés selon l'article 12 des statuts.

4. Renouvellement du mandat du ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

5. Nomination de Messieurs Bernard Lepot et Jean-Claude Rigaud en tant que membres de la Commission de Surveillance en remplacement de Messieurs Jean-Paul Dutertre et Michel Mathieu et renouvellement de ces mandats, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00446. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048010.3/581/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

CAMCA REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.766.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2005, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Ratification de la cooptation avec effet au 3 novembre 2004 de:

Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;
Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

2. Renouvellement du mandat des administrateurs:

Monsieur Jacques Chaise, avec adresse professionnelle au 56-58, avenue André Malraux, F-57000 Metz;
Monsieur Dominique Lefebvre, avec adresse professionnelle au 1, rue Daniel Boutet, F-28000 Chartres;
Monsieur Hubert Brichart, avec adresse professionnelle 48, rue La Boétie, F-75008 Paris;
Monsieur Alain Diéval, adresse professionnelle au 10, avenue Foch, F-59000 Lille;
Monsieur Patrick Gallet, avec adresse professionnelle au 4, avenue du Pré-Félin, F-74000 Annecy le Vieux;
Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris;
Monsieur Bernard Lepot, avec adresse professionnelle au 219, avenue François Verdier, F-81000 Albi;
Monsieur Patrick Louarn, avec adresse professionnelle au 65, rue la Boétie, F-75008 Paris;
Monsieur Jean-Claude Rigaud, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Kennedy, F-65000 Tarbes.

Pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de renommer Monsieur Maurice Hadida, avec adresse professionnelle au 65, rue La Boétie, F-75008 Paris en tant qu'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 3 mars 2004, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Les pouvoirs de signature qui lui sont attribués demeurent ceux conférés selon l'article 12 des statuts.

4. Renouvellement du mandat du ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

5. Nomination de Messieurs Bernard Lepot et Jean-Claude Rigaud en tant que membres de la Commission de Surveillance en remplacement de Messieurs Jean-Paul Dutertre et Michel Mathieu et renouvellement de ces mandats, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00443. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048012.3/581/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.249.

En date du 12 mai 2005, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur et de IB CONSULTING S.A. de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois, a été nommé commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSOLIDATED INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046705.3/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

IB CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 23.566.

En date du 4 mai 2005, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Luis Schroeder de son mandat d'administrateur et de Madame Claudia Azenha de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois, a été nommé commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IB CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046681.3/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

CHATHAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 44.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(048531.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

VARFOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 74.120.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(048571.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 31.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue le 18 novembre 2005 à 11.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec EUROFEDERAL par l'absorption de FRANCE LUXEMBOURG INVEST par EUROFEDERAL et constatation qu'à l'occasion de cette opération EUROFEDERAL change sa dénomination sociale en EUROFLI.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

a) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville, et

b) le rapport de vérification préparé par DELOITTE S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec certains compartiments de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 21 décembre 2005.

L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 20 décembre 2005.

Le transfert des avoirs s'opérera conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

- décider l'annulation de toutes les actions de FRANCE LUXEMBOURG INVEST ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 21 décembre 2005;
- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de FRANCE LUXEMBOURG INVEST.

2. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

I (04042/755/44)

EUROFEDERAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 27.019.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue le 18 novembre 2005 à 11.30 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec EUROFEDERAL par l'absorption de FRANCE LUXEMBOURG INVEST par EUROFEDERAL et constatation qu'à l'occasion de cette opération EUROFEDERAL change sa dénomination sociale en EUROFLI.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

a) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville, et

b) le rapport de vérification préparé par DELOITTE S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de FRANCE LUXEMBOURG INVEST, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec certains compartiments de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 21 décembre 2005.

L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 20 décembre 2005.

Le transfert des avoirs s'opérera conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

- décider l'annulation de toutes les actions de FRANCE LUXEMBOURG INVEST ainsi que sa dissolution;

- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 21 décembre 2005;
 - donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de FRANCE LUXEMBOURG INVEST.
2. Refonte complète des statuts de la société absorbante.
 3. Nominations statutaires.
 4. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

I (04043/755/46)

JAPAN PACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.340.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;
2. Approuver la nomination de la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach comme liquidateur de la Société.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 novembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

I (04199/755/19)

Le Conseil d'Administration.

TAZM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.489.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2005 à 10.00 heures au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Deliberation on the basis of article 100 of the Luxembourg law
2. Miscellaneous

I (04211/581/13)

Le Conseil d'Administration.

ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.227.

Notice is hereby given to the Shareholders of ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS (the «SICAV» or the «Company») of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on November 8, 2005 at 11.45 a.m., which main agenda will be to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») in order to allow the Company to be subject to Part I of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS»), and to ratify other changes.

For the purpose of this agenda, the following resolutions will be submitted to the vote of the Shareholders:

1. Change of the name of the Company to ABN AMRO STRUCTURED INVESTMENTS FUNDS.
2. Replacement of any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article 5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.
3. Amendment of article 5, paragraph 4, so as to reflect the new principle of liability between the Funds of the Company, where each Fund shall only be responsible for the liabilities attributable to it. Such principle is further reflected under article 11 item III and its amended paragraphs (d) and (e).
4. Replacement of any reference in the Articles to the LUF currency by the Euro currency and change of corresponding amounts.
5. Inclusion in article 8 that, with the consent of the shareholder(s) concerned, the Board of Directors may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.
6. Inclusion in article 8 of the possibility given to the Board of Directors to decide to redeem all the shares of any class (1) if the net assets of such class or of the Fund would decrease to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Fund (the Directors may also decide of the merger of such Fund with other Fund(s) of the Company), (2) in case of a significant change in the economic or political situation or (3) in order to proceed to an economic rationalisation.
7. Amendment of the determination of the value of the assets set out in article 11 under item I in order to reflect to valuation method of new eligible assets under the Luxembourg law of December 20, 2002.
8. Extension in article 12 of situations where the Company may decide to suspend the determination of the net asset value per share.
9. Inclusion of a new article 19 in the Articles, relating to the management of the Company and the appointment of a management company under Chapter 13 of the law of December 20, 2002.
10. Change of the time of the Annual General Meeting of Shareholders from 12 to 10 a.m. on the third Thursday of the Month of February.
11. Inclusion of a new Article 26, relating to the expenses borne by the Company, providing clarification on the types of expenses and attribution of expenses to the Company, in accordance with standard market practice.
12. Inclusion of other non-material changes.

A full copy of the revised Articles of the Company as proposed to the Extraordinary General Meeting of Shareholders is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them or request a copy thereof.

The meeting will require a quorum of one half of the outstanding issued shares in order to be validly constituted and the proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the meeting in order to be approved.

In order to participate at the meeting, the owners of bearer shares shall deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company in Luxembourg.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request. The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the Company within 48 hours prior to the meeting.

Luxembourg, October 24th, 2005.

I (04232/755/55)

On Behalf of the Board of Directors.

W.P. STEWART HOLDINGS N.V.

Registered office: Netherlands Antilles, Curaçao, 35 Penstraat, Willemstad.

(I) Notice is hereby given to the shareholders of the Company of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders pursuant to the laws of the Netherlands Antilles (hereinafter the «Netherlands Antilles Meeting») to be held on *11 November 2005* at 11.00 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Netherlands Antilles Meeting shall have the following agenda:

Agenda:

1. Opening.
2. Explanation of the resolution of the board of supervisory directors of the Company to transfer the seat of the Company to Luxembourg; discussion of the summary of key differences as set forth under III.13 of the Explanatory Memorandum (the «Explanatory Memorandum»).
3. Amendment of the articles of association of the Company, which will be restated at an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in Luxembourg pursuant to the laws and regulations of Luxembourg and to include certain items as mentioned in the Explanatory Memorandum under additional measures and corporate governance, provided that the terms and conditions set forth in the Explanatory Memorandum will be met and the approval from the regulatory authorities in The Netherlands, the Netherlands Antilles and Luxembourg will be obtained.

4. Any other business.
5. Closing of the Netherlands Antilles Meeting.

The agenda item 3 has already been on the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles but could not be resolved at that meeting as the quorum requirements pursuant to the articles of association of the Company had not been fulfilled. At the Netherlands Antilles Meeting, pursuant to the articles of association of the Company, no quorum is required and the resolution on this item can be adopted by at least two third (2/3) of the votes cast, regardless of the capital represented at the Netherlands Antilles Meeting.

(II) Notice is hereby given to the shareholders of the Company of an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders pursuant to the laws of Luxembourg (hereinafter the «Luxembourg Meeting») to be held before a notary on 11 November 2005 at 11.45 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Luxembourg Meeting shall have the following agenda:

Agenda:

1. Opening.
2. Ratification of the seat transfer from the Netherlands Antilles to Luxembourg, resolved by the board of supervisory directors of the Company and consented to by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles and notification that, as a consequence of the seat transfer, the Company will be considered in Luxembourg as a Luxembourg company governed by the laws of Luxembourg.
3. Restatement of the articles of association of the Company to register the Company under the name of W.P. STEWART HOLDINGS FUND, as a public limited company under the laws of Luxembourg within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and as investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable) and undertaking for collective investment within the meaning of the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.
4. Notification of the resignation of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles resolved by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles.
5. Discharge of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles.
6. Appointment of the auditor of the Company
7. Acknowledgment of the valuation report of the auditor and acknowledgement of the issued share capital of the Company.
8. Acknowledgment of the issuance of a class of shares expressed in Euro (the 'Class EUR Shares') besides the existing Class USD Shares with no par value.
9. Appointment of the directors of the Company.
10. Approval of the directors' fee amounting to USD 10,000 per year for each board member, with the exception of the chairman who will receive USD 20,000 per year.
11. Authorisation of the board of directors of the Company to delegate the day-to-day management of the Company to one director.
12. Determination of 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.
13. Authorisation of any one director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in the Netherlands Antilles.
14. Miscellaneous.
15. Closing of the Luxembourg Meeting.

Pursuant to the laws of Luxembourg the quorum requirement for the resolutions in relation to the agenda items 2 and 3 is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and the resolutions on these items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two third (2/3) of the votes cast at the Luxembourg Meeting.

The resolutions on the agenda items 4 to 14 are subject to an affirmative vote of the Luxembourg Meeting on the agenda items 2 and 3.

Holders of bearer shares, who want to attend the Netherlands Antilles Meeting and the Luxembourg Meeting, are required, pursuant to the articles of association of the Company, to deposit a «certificate of deposit», issued by a bank, which shall serve as ticket of admission, at the Company at the office address mentioned above or at the offices of THEODOOR GILISSEN BANKIERS N.V., Nieuwe Doelenstraat 12-14, 1012 CP Amsterdam (telephone: +31 20 557 0322 / fax: +31 20 557 0707). Holders of registered shares will receive a written convening notice.

Shareholders who want to attend the meetings in person have to inform the Company, pursuant to the articles of association of the Company, at the office address mentioned above of such intention in writing no later than 9 November 2005 before the Netherlands Antilles Meeting and the Luxembourg Meeting.

Shareholders may vote by proxy. A proxy form can be requested at the office of Company. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she has to complete and sign such proxy form. In compliance with the provisions of the articles of association of the Company, the proxy form has to be delivered to the Company at the office address mentioned above no later than 9 November 2005.

The draft restated articles of association of the Company, the Explanatory Memorandum and the draft Prospectus are available for inspection at the office of the Company in the Netherlands Antilles, e-mail: info@wpshman.com or at the office of W.P. STEWART ASSET MANAGEMENT (EUROPE) N.V., the European Representative Office, Rhijngeesterstraatweg 40-F, NL-2341 BV Oegstgeest, The Netherlands, tel.: + 31 71 519 2030 or e-mail: info@wpstewart.nl.

Curaçao, 21 October 2005.

On behalf of W.P. STEWART HOLDINGS N.V.

WPSH MANAGEMENT N.V.

I (04250/250/97)

EuroAction, Fonds Commun de Placement.

Die EURO-ACTION MANAGEMENT S.A. als Verwaltungsgesellschaft hat beschlossen, den EuroAction: Emerging (WKN: 580 240 / ISIN: LU 0120048698) gemäß Artikel XVI des Verwaltungsreglements zum 30. November 2005 aufzulösen.

Die Ausgabe von Anteilen wird mit Datum vom 24. Oktober 2005 eingestellt. Die Rücknahme und der Umtausch sind weiterhin möglich, wobei die Liquidationskosten im Rücknahmepreis berücksichtigt werden.

Der Liquidationserlös wird den Depotinhabern durch die depotführende Stelle gutgeschrieben.

Die zum Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht abgeforderten Erträge aus den Netto-Liquidationserlösen werden bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Die Fondsanteile können auch nach Hinterlegung bei der Caisse de Consignation bei der Depotbank des Fonds zur Einlösung vorgelegt werden.

Luxemburg, den 24. Oktober 2005.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

(04221/755/16)

NEVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.362.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 2 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Ordre du jour:

1. constatation du report des dates des assemblées générales ordinaires et approbation dudit report;
2. lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003 et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
3. affectation du résultat des exercices clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003;
4. décision sur la proposition de ne pas voter la dissolution anticipée de la société sur base de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de poursuivre l'activité de la société;
5. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. nominations statutaires;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée Générale doivent déposer leurs actions 5 jours avant l'assemblée générale auprès de la société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (04163/755/22)

Le Conseil d'Administration.